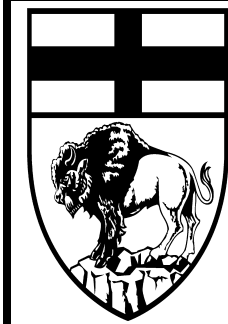


Mercredi 17 septembre 2008



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 70
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU
M. DYCK
M. MAGUIRE
M. LAMOUREUX
M. EICHLER
M. BRIESE
M^{me} ROWAT
M. CULLEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

(amendé — comité)

(6 amendements — M. MCFADYEN)

(n^o 1 — alinéa 3(2)d de l'annexe A — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n^o 2 — paragraphe 5(1) de l'annexe B — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n^o 3 — article 6 de l'annexe B [49.1(1)] — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n^o 6 — article 12 de l'annexe B — M. le *ministre* ASHTON)

(n^o 7 — article 25 de l'annexe B — M. le *ministre* SWAN)

(n^o 8 — article 12 de l'annexe C — M. le *ministre* ASHTON)

(1 amendement — M. GOERTZEN)
(n° 1 — article 11 de l'annexe C — M. le *ministre* ASHTON)

(2 amendements — M. LAMOUREUX)
(n° 1 — article 6 de l'annexe B — M. le *ministre* ASHTON)
(n° 2 — article 8 de l'annexe B — M. le *ministre* ASHTON)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

(amendé — comité)

(1 amendement — M. BOROTSIK)

(n° 1 — paragraphe 3(1) — ouvert)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)*

(amendements [11] — M. EICHLER)

(amendement [1] — M. le *ministre* STRUTHERS)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

(amendements [23] — M^{me} TAILLIEU)

(amendements [3] — M. le *ministre* ROBINSON)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

(amendé — comité)

(amendements [22] — M. BOROTSIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*
(M. HAWRANIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(amendé — comité)
(amendé — étape du rapport)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ASHTON

(N° 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre LEMIEUX

(N° 47) — *Loi sur la Société CentrePort Canada/The CentrePort Canada Act*

(M. HAWRANIK)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act*

M. GOERTZEN

(N° 240) — *Loi sur l'indemnisation des victimes de pornographie juvénile/The Justice for Victims of Child Pornography Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

M. JENNISSON — Transport dans le Nord du Manitoba

23. Attendu :

que le transport consiste à déplacer les gens et les biens par les voies routières, aériennes, maritimes et ferroviaires;

que le Nord du Manitoba regorge de richesses aussi variées que les gîtes minéraux et le bois d'œuvre;

que la beauté remarquable du Nord a encouragé le développement d'une industrie touristique solide qui souligne la diversité culturelle des peuples vivant dans le Nord du Manitoba;

qu'il est important d'avoir des routes de transport de qualité dans le Nord du Manitoba pour plusieurs raisons, y compris le transport de denrées alimentaires, de carburant, de matériaux de construction, de patients et de personnel médical, le développement du commerce et des possibilités économiques ainsi que la promotion du tourisme;

que les routes d'hiver à péage ont existé dans le Nord-Ouest du Manitoba jusqu'à la fin des années 1990 et que le droit imposé aux gens de la région était injuste et exagéré;

que de nombreuses collectivités situées au Nord du Manitoba n'ont même pas de routes d'accès praticables en toute saison et que d'autres collectivités sont reliées à l'aide d'un chemin simple qui devient le seul moyen d'accéder au Sud;

que la province a modifié, avec l'appui du gouvernement fédéral, un certain nombre de réseaux routiers d'hiver, notamment dans les régions de Lynn Lake, de Brochet, de Lac Brochet et de Tadoule Lake;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a doublé les dépenses consacrées aux routes d'hiver, lesquelles desservent plus de 38 000 Manitobains dans 24 collectivités et transportent approximativement 2 500 chargements de marchandises, telles que du carburant et des matériaux de construction;

que le gouvernement s'est engagé à consacrer le montant historique de quatre milliards de dollars pour les routes au cours des dix prochaines années et que cet investissement aura un effet très positif sur la province, y compris sur le Nord du Manitoba;

que la construction de ces routes se découle en consultation avec les collectivités pour que les gens qui vivent dans la région soient inclus dans le processus de planification;

que la construction et la rénovation des aéroports dans le Nord permettent l'augmentation de la proportion d'aéronefs à charge élevée et la réduction des frais de transport;

que l'ouverture de nouvelles aérogares à Island Lakes, à Gods River, à Oxford House, au Lac Brochet, à York Landing, à Thicket Portage, à Pikwitonei et à Gods Lake Narrows a grandement amélioré le transport dans le Nord ainsi que l'accessibilité à la région;

qu'en 2005 et en 2006, le gouvernement fédéral a perçu 151 millions de dollars en taxes sur le carburant et qu'il a seulement dépensé 14 millions de dollars dans le transport partout au Manitoba;

que les taxes sur le carburant perçues au Manitoba devraient être dépensées au Manitoba;

que les gouvernements fédéral et provinciaux ont investi dans la Hudson Bay Rail Line et dans le port de Churchill, reconnaissant ainsi que le port maritime du Manitoba est une voie de transport essentielle pour joindre les autres marchés du Canada et du monde,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'investir dans l'infrastructure du Nord de la province afin de développer le potentiel économique de cette région grandiose;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à réinvestir la totalité des taxes sur le carburant perçues auprès des Manitobains dans des initiatives de transport au Manitoba.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé se réunira le mercredi 17 septembre 2008, à 17 h 15, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.